

Objet : Amendement no 1 à Numéro Déclaration Annuelle de Programme APS-WATIH-923
Titre de Sollicitation : Réponse rapide à la Covid-19 au Sahel (Burkina Faso & Niger)
Date d'émission : Le 31 mars 2021

Amendement no 1

Le but de cette modification est de:

1. Prolonger la date limite de soumission des EOIs

Changements spécifiques sont les suivants :

1. Prolonger la date limite de soumission des EOIs

La date limite de soumission des manifestations d'intérêt est prolongée jusqu'au 31 mai 2021 à 17h00, Heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1).